

Dans le but de faciliter les démarches administratives de sa population, la Ville d'Ecublens met à disposition un guichet virtuel accessible en tout temps.

Ce service en ligne permet aux habitantes et habitants d'effectuer diverses demandes administratives sans avoir à se rendre physiquement au guichet communal. Parmi les prestations disponibles figure notamment la demande d'attestation d'établissement, qui peut désormais être réalisée directement en ligne. Le document est ensuite transmis selon les modalités habituelles, garantissant un traitement équivalent à celui d'une demande effectuée sur place.

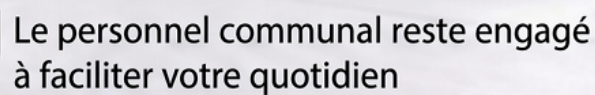
Le guichet virtuel s'inscrit dans une volonté de simplification des démarches et d'adaptation aux besoins actuels de la population. Il offre une solution pratique pour accomplir ses formalités à distance, de manière flexible, rapide et sécurisée, quel que soit le moment de la journée.

La Ville poursuit ainsi ses efforts en matière de numérisation de ses services, afin de proposer des outils accessibles, efficaces et en adéquation avec les attentes des usagères et usagers.

[Accéder au guichet virtuel](#)



- ✓ Commande et réception rapides
- ✓ Services accessibles 24h/24h depuis chez vous
- ✓ Gain de temps pour vos démarches



GUICHET VIRTUEL

ACCUEIL SITE DE LA COMMUNE

NOS SERVICES • COMMANDE D'ATTESTATION - GUICHET VIRTUEL ECOLEUS

Electronique

Titre de propriété
☐ Maître ☐ Ménageur ☐ Non-spécialité

Prénoms(s) Nom

N° de la Adresse e-mail

N° de téléphone N° de

N° de Complément d'adresse (optionnel) Ap(Prénom)

SUIVANT